

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 31 mars 2026

SÉCURITÉ DES SOINS : L'ARS AUVERGNE RHÔNE-ALPES POURSUIT ET CONSOLIDE SON ENGAGEMENT EN PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS

En 2025, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré plus de 1 440 événements indésirables graves associés aux soins (EIGS), affichant une hausse de +47% du nombre de déclarations depuis 2024. Ces résultats font d'Auvergne-Rhône-Alpes la seconde région en nombre de déclarations d'EIGS auprès de la Haute Autorité de Santé après Ile de France.

Ce résultat, fruit du travail engagé depuis plus de trois ans entre l'ARS et les établissements de santé, témoigne d'une culture de sécurité des soins renforcée au bénéfice des patients et résidents. Comme le rappelle la Haute Autorité de Santé (HAS), un volume élevé de déclarations ne signifie pas que les soins sont plus dangereux pour les usagers dans la région mais bien au contraire d'une culture de sécurité des soins plus avancée.

« N'oublions pas que déclarer, c'est comprendre. Comprendre, c'est prévenir. Prévenir, c'est protéger » ajoute Céline, Breysse, Directrice déléguée aux événements indésirables à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Une dynamique régionale durable depuis plusieurs années

Avec 1 443 événements indésirables graves associés aux soins déclarés en 2025, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes enregistre une augmentation constante des EIGS déclarés depuis 2022 (+36% en 2024 et +47% en 2025).

Parmi les EIGS les plus fréquemment déclarés en 2025 figurent :

- les **chutes avec conséquences graves**, principalement dans le secteur médico-social, (28%).
- les **événements en lien avec la périnatalité** (15%) ;
- les **événements survenant au cours de la période péri-opératoire** (10%) ;

Ce nombre de signalements d'EIGS, tous secteurs confondus (sanitaire, médico-social et soins de ville) a doublé depuis janvier 2023.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Evolution du nombre de déclarations d'Evénements indésirables graves associés aux soins sur la période 2023-2025 par département.

Département	2023	2024	2025	Evolution 2023-2025
Ain	51	89	108	+111,7%
Allier	43	35	52	+20,9%
Ardèche	33	49	52	+57,6%
Cantal	24	33	61	+154,2%
Drôme	32	37	64	+100%
Haute-Loire	27	53	53	+96,3%
Haute-Savoie	59	69	153	+159,3%
Isère	121	135	202	+66,9%
Loire	63	98	161	+155,6%
Puy-de-Dôme	53	74	100	+88,7%
Rhône	171	254	347	+102,9%
Savoie	44	54	90	+104,5%
Total	721	980	1444	

Source : Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Une dynamique positive au service de la sécurité des usagers

La déclaration d'un EIGS constitue une étape essentielle du **cercle vertueux de la gestion des risques a posteriori**. Chaque événement signalé fait l'objet d'une analyse approfondie permettant d'identifier les facteurs contributifs et les précautions à prendre pour limiter les risques et les conséquences. Cette analyse permet également, d'évaluer le caractère évitable ou non de l'événement, et de définir les **actions correctives nécessaires pour prévenir toute récurrence**.

Le CEPBRAAL (Coordination pour l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en Auvergne-Rhône-Alpes), structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients, vient en soutien de l'ARS en accompagnant **les professionnels des établissements sanitaires et des structures médico-sociales ainsi que les professionnels libéraux à toutes les étapes de la gestion des EIGS**. Les actions de formation et d'information menées tout au long de l'année favorisent la connaissance du dispositif régional et national relatif aux EIGS.

Concrètement, lorsqu'un événement indésirable est déclaré, les équipes du CEPBRAAL peuvent aider les professionnels pour mener à bien la réunion d'analyse pluridisciplinaire de l'événement et proposer un plan d'actions pertinent pour éviter la récurrence. Cet accompagnement est mené en pleine cohérence avec les actions de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces dernières années, une grande partie des établissements de la région ont vu leur nombre de déclarations d'EIGS augmenter significativement. Le travail en collaboration avec l'ARS leur a ainsi permis de faire évoluer leurs pratiques

C'est le cas par exemple du CHU de Saint-Etienne et du centre hospitalier Métropole Savoie (sites de Chambéry et Aix-les-Bains) :

« Grâce à la mobilisation des équipes du CHU et à l'accompagnement pédagogique et professionnel de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes depuis quelques années, nous avons plus que doublé les déclarations d'EIGS en seulement trois ans, dépassant ainsi les 50 déclarations en 2025. Au-delà-des statistiques, **ce qui est primordial, ce sont les analyses approfondies réalisées avec les professionnels** qui ont été impliqués dans l'événement. Chaque année, ce sont plus de 100 analyses approfondies qui sont menées au CHU et de plus en plus de médecins et de chirurgiens nous sollicitent pour signaler ; ce qui illustre un lien de confiance qui se crée progressivement » explique Pierre-Joël Tachaires, Directeur qualité, gestion des risques et expérience usager au CHU de Saint-Etienne.

« Depuis maintenant près de 3 ans, une réorganisation de la gestion des risques associés aux soins s'est opérée au sein du centre hospitalier Métropole Savoie sous l'impulsion de la direction qualité. Nos responsables d'analyses des événements indésirables au sein des équipes de soins ont été accompagnés et formés afin de mieux intégrer les spécificités d'un EIGS : son délai de déclaration, l'analyse bienveillante et les mesures correctives de ceux-ci. Des réunions bimensuelles sont organisées pour suivre le devenir de chaque situation et favoriser les liens interservices et un outil de suivi et de traçabilité des EIGS a été développé en interne. Nos équipes participent régulièrement aux séminaires organisés par la direction déléguée aux événements indésirables de l'ARS ARA ce qui nous a permis de **créer un réseau autour de la qualité des soins, de mieux connaître les acteurs du territoire et de favoriser l'analyse des événements graves associées aux soins inter-hospitaliers.** » ajoute Philippe Dalmon, médecin référent des situations sanitaires exceptionnelles sur le Centre Hospitalier Métropole Savoie.

Un accompagnement renforcé des professionnels, par l'ARS, pour une meilleure culture de la sécurité des soins

La déclaration des événements indésirables graves associés aux soins est **une démarche volontaire et transparente, portée par les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire.** Elle résulte d'une coopération étroite et d'une relation de confiance avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Celle-ci permet **d'identifier les marges de progression à l'échelle régionale, de renforcer la sécurité des pratiques professionnelles, pour optimiser davantage la prise en charge des usagers.**

C'est notamment le cas pour les établissements médico-sociaux qui bénéficient d'un accompagnement pour une meilleure acculturation de leurs professionnels de santé en faveur de la qualité des soins : « *Informer, sensibiliser les cadres de nos établissements et ce grâce à l'intervention de la délégation aux Événements indésirables de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, nous permet de mieux acculturer nos cadres et aussi l'ensemble de nos professionnels ; favorisant ainsi une culture managériale par la qualité. Les événements indésirables restent encore des sujets sensibles aux yeux des professionnels, qui nous obligent à être les plus pédagogues possibles auprès des équipes de terrain pour ainsi valoriser cette culture des bonnes pratiques.* » Cyril Chouvelon, Directeur Général des Cités Cantaliennes (Cantal).

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Pour accompagner les différents établissements dans la déclaration et l'analyse de ces EIGS, **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pilote un dispositif régional structuré** qui permet d'harmoniser et de professionnaliser le traitement de ces signalements, de les transmettre de manière fiabilisée et anonymisée à la Haute Autorité de Santé et de contribuer ainsi à l'amélioration continue de la sécurité des usagers.



Pour soutenir les établissements et les professionnels de santé dans cette démarche, l'ARS a déployé un ensemble d'actions structurantes visant à renforcer la culture de gestion des risques :

- la **production d'avis individualisés** par établissement afin de valoriser les points conformes aux attendus et de proposer des pistes d'amélioration adaptées ;
- l'**organisation annuelle de webinaires thématiques**, en collaboration avec l'Omedit Auvergne-Rhône-Alpes (Observatoire du Médicament, des Dispositifs médicaux et de l'Innovation Thérapeutique) et le CEPRAAL ;
- des **séminaires dédiés** aux coordonnateurs de la gestion des risques des établissements sanitaires, ainsi que des séminaires spécifiques pour les professionnels du secteur médico-social ;
- des **rencontres régulières avec les équipes des établissements** (Commission médicale d'établissement, comités de direction,...), visant à partager la philosophie du dispositif EIGS, donner du sens à la déclaration et lever les freins éventuels ;
- la **mise à disposition de ressources en ligne** sur [le site internet de l'ARS ARA](#), offrant une information complète et actualisée sur les événements indésirables ;
- le **déploiement d'un programme de e-learning**, accessible aux structures de santé, pour renforcer les compétences en matière de déclaration et d'analyse des EIGS ;
- la **diffusion d'informations** à destination des établissements, afin d'alerter sur les récurrences observées et de rappeler les bonnes pratiques ;
- la **diffusion de supports présentant le bilan régional des EIGS et des préconisations** pour améliorer la qualité des déclarations et des analyses.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

À travers l'ensemble de ces actions, l'**ARS Auvergne-Rhône-Alpes** réaffirme son engagement aux côtés des professionnels des structures de santé, pour améliorer de façon continue la sécurité des prises en charge et renforcer la protection des patients et des résidents sur l'ensemble du territoire régional.

Déclarer un événement indésirable grave associé aux soins en 3 étapes

1/ Lorsqu'une situation grave se produit dans une structure sanitaire ou médico-sociale, celle-ci doit être déclarée le plus rapidement possible à l'ARS via un formulaire en ligne (appelé volet 1). Celui-ci est lu dans l'heure de sa réception par les équipes de l'ARS.

2 / L'ARS accuse réception de cette déclaration d'EIGS et demande au déclarant d'établir sous un délai de 3 mois une analyse pluridisciplinaire (appelée volet 2) : causes, mesures barrières et plan d'actions.

3/ Le dossier est évalué avant sa clôture : notification des constats majeurs, mesures répondant aux attendus et préconisations.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03